



Soucis travaux entreprises choisies par syndic suite sinistre

Par **Flouz Julien**, le 26/12/2018 à 20:22

Bonjour,

et merci pour votre aide.

Mon balcon a subi un sinistre il y a 6 ans (construction il y a 10 ans maintenant).

A l'époque l'assureur dommage/ouvrage a bien fonctionné et un montant a été attribué par l'expert pour refaire l'étanchéité + carrelage.

Le syndic a alors choisi 2 entreprises (une pour l'étanchéité, l'autre pour le carrelage) pour le montant total donné par l'assureur. Ceci sans proposer plusieurs devis et sans obtenir une décennale sur les entreprises.

A ce jour, il s'avère que le montant a été totalement utilisé par les entreprises intervenues alors que la copro aurait pu conserver une partie de cette somme si une mise en concurrence avait eu lieu.

Le balcon est à nouveau endommagé : carrelage qui saute et nouvelles infiltrations, pas de décennale et la copro se retrouve à devoir payer les futurs travaux. Le carreleur a, de plus, déposé le bilan.

Ma question : peut-on se retourner sur le syndic ? Ou autre issue sans repayer ?

Merci beaucoup et espérant avoir été clair.

Julien